



Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Formulaire de demande d'ouverture d'une procédure collective pour l'entrepreneur individuel (EI)

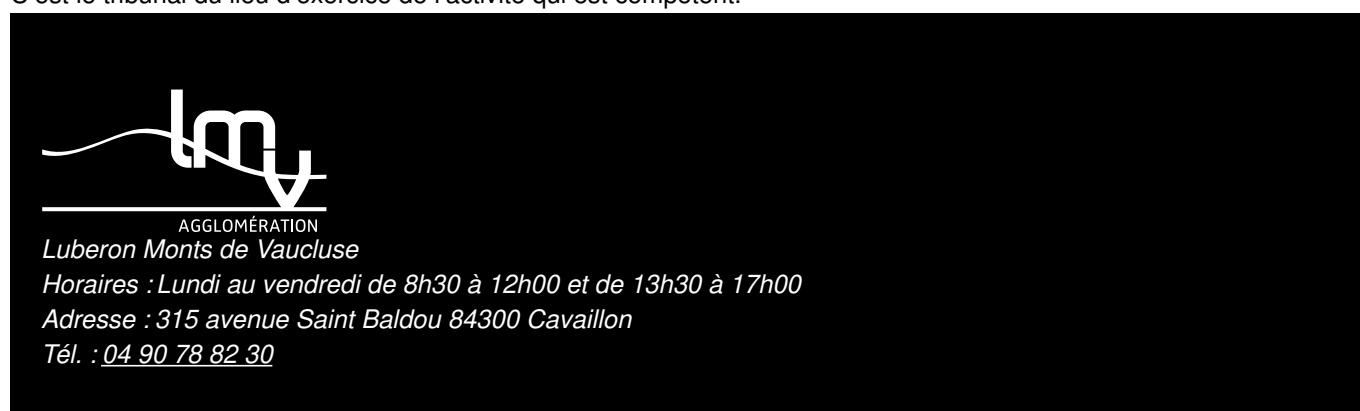
Accéder au Modèle de document

Pour demander l'ouverture d'une procédure collective (sauvegarde, redressement judiciaire, liquidation judiciaire ou rétablissement professionnel), l'entrepreneur individuel, y compris le micro-entrepreneur, doit remplir un **formulaire**. Ce formulaire est à déposer ou envoyer à l'un des tribunaux suivants :

Tribunal de commerce, si l'activité exercée est commerciale ou artisanale

Tribunal judiciaire, si l'activité exercée est libérale ou agricole.

C'est le tribunal du lieu d'exercice de l'activité qui est compétent.



URL de la page : <https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/service-public/particuliers/?xml=R66074>